

**SYNTHÈSE DE LA PROPOSITION INITIALE DE MODIFICATION DES TERRITOIRES D'APPARTENANCE
ET DE LA PROPOSITION AMENDÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DU 22 JANVIER 2013 (sous réserve de l'adoption au Conseil des commissaires)**

| Écoles primaires : Proposition initiale | Proposition amendée |
|--|--|
| École du Jardin-des-Lacs : déplacement de 53 élèves* du secteur** de la route 222, du 7 ^e rang et du Fer droit vers l'école des Deux-Rives | Pas de déplacement d'élèves pour 2013-2014 si autorisation de l'agrandissement de l'école et utilisation de l'aréna pour le service de garde Pas d'autorisation: Maintien de la proposition initiale |
| École Champlain : déplacement de 117 élèves* du secteur** des rues Impériale, Icare, Henri-Mongeau, Gagnon, Tourville, Trois-Rivières, Illinois, Indiana, Toulon, etc. vers l'école du Boisjoli | Déplacement de 58 élèves* du secteur** Indiana, Illinois, Toulon, Tourville et autres rues les plus éloignées de l'école Reconnaissance d'une capacité d'accueil maximale de 14 classes plutôt que 12 |
| École Desranleau : Déplacement de 132 élèves* du secteur** de l'aréna et du Chemin Duplessis vers l'école du Cœur-Immaculé | Maintien de la proposition initiale |

| Écoles secondaires : Proposition initiale | Proposition amendée |
|---|--|
| École Mitchell-Montcalm : Ajout du territoire de l'école de la Maisonnée (territoire actuel : du Triolet) (73 élèves* en 6 ^e année en 2012-2013) | Maintien de la proposition initiale |
| École Mitchell-Montcalm : Ajout de la section du territoire de l'école du Jardin-des-Lacs (territoire actuel : du Triolet) déplacée vers l'école des Deux-Rives au territoire l'école Mitchell-Montcalm (9 élèves* en 6 ^e année) | Pas de modification pour 2013-2014 si autorisation de l'agrandissement de l'école du Jardin-des-Lacs Pas d'autorisation : Maintien de la proposition initiale |
| École internationale du Phare : Ajout du territoire de l'école Champlain sauf marcheurs au Triolet (territoire actuel : du Triolet) (22 élèves* en 6 ^e année) | Abandon de la proposition initiale (maintien de l'ensemble des élèves de Champlain à l'école du Triolet) |
| École internationale du Phare : Ajout de la portion du territoire de l'école Notre-Dame-du-Rosaire actuellement assigné du Triolet (29 élèves* en 6 ^e année) | Maintien de la proposition initiale |
| École internationale du Phare : Ajout du territoire de l'école du Saint-Esprit sauf marcheurs au Triolet (territoire actuel : du Triolet) (28 élèves* en 6 ^e année) | Maintien de la proposition initiale |

* : Le nombre d'élèves déplacés pour chaque proposition est basé sur les inscriptions 2012-2013. Il pourra varier légèrement d'une année à l'autre étant donné que ce sont des territoires géographiques qui sont transférés.

** : La description des secteurs n'est pas exhaustive.